

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2020
Salle Schuman – Hôtel de Communauté à Yutz

La séance est ouverte à 18h00.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Bureau Communautaire :

- **AGRÉE** la candidature de la Société ADEVAM pour l'acquisition d'un demi-plateau de 187 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble MEILBOURG ONE, destiné à la location pour la société Micro-crèche BIDIBUL et **FIXE** le prix de cession à 2 200 € HT le m²
- **APPROUVE** la recherche d'une solution amiable et la conclusion d'une transaction relative aux modalités d'exécution de la cession de terrains sur la ZAC de l'Emaillerie et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** le protocole transactionnel
- **APPROUVE** les conventions de prestations de service pour le Centre Edison, la diététicienne et la sophrologue, pour les projets Mairie Libre Sans Tabac et Moi(s) Sans Tabac
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de l'Association Française des Premiers Répondants à hauteur de 2 000 €
- **APPROUVE** la reconduction des conventions d'utilisation du Centre Aquatique Communautaire avec les associations sportives, services publics et l'Inspection de l'Education Nationale pour la circonscription de Thionville
- S'agissant des ressources humaines :
 - **APPROUVE** l'extension du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux nouveaux cadres d'emplois concernés
 - **ACCEPTE** la mise en œuvre d'une convention avec le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} novembre 2020, en vue d'assurer la mission d'inspection en Santé et Sécurité au Travail
- **DESIGNE** :
 - M. Pierre CUNY
 - M. Patrick BECKER
 - Mme Nathalie EVEN-POSTAL
 - M. Laurent SCHULTZ
 - M. Bernard VEINNANTEn qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.) du Centre nucléaire de production électrique de Cattenom
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à la Fédération des Entreprises Locales et **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle fixée à 4 500 €.

La séance est levée à 20h00.